

Pouvoir d'emprunt

Le projet de loi C-653, mesure d'initiative parlementaire que le sous-comité de l'agriculture est en train d'étudier, constitue justement une tentative pour régler le problème des emprunts agricoles et des remboursements qui en découlent. Diverses personnes qui ont témoigné devant le sous-comité ont fait ressortir certains faits dont il faudrait discuter. D'après les témoignages, les agriculteurs les plus gravement touchés sont surtout les jeunes qui, bien entendu, n'ont pas beaucoup d'expérience. Bon nombre sont dans la trentaine, donc assez jeunes pour qui va passer sa vie à la ferme.

Parmi les agriculteurs qui éprouvent des difficultés, un plus grand nombre s'adonnent, comme moi, à l'élevage des bovins de boucherie, ce qui s'explique puisque ce secteur a toujours constitué une activité agricole à long terme. Il faut compter un grand nombre d'années avant qu'une exploitation de cette nature soit bien établie et qu'elle atteigne un chiffre d'affaires intéressant. Dans tous les secteurs de cette industrie, qu'il s'agisse d'élevage bovin, d'engraissement ou d'entreprises de naissance, vous n'avez que des entreprises à long terme. C'est sans doute facile à comprendre, car j'ai toujours pensé qu'il fallait au moins quatre ou cinq ans pour compléter, avec succès ou non, le cycle d'élevage des bovins. Cela alourdit considérablement les frais financiers de n'importe quel genre d'exploitation.

L'année 1982 est sans doute la pire que nous ayons eue depuis longtemps, et pour de nombreux agriculteurs, ce fut une année désastreuse. Nous n'en avons pas encore dressé le bilan définitif, mais les audiences du sous-comité permettent de constater l'ampleur des dégâts. L'explication qui vient aussitôt à l'esprit, c'est la hausse exorbitante des frais d'exploitation. Cette hausse des frais est notamment attribuable aux taux d'intérêt qui ont dépassé les 20 p. 100, au prix très élevé du carburant et des engrais, au prix record des terres agricoles, du moins jusqu'à la fin de 1981, et à la baisse importante du prix des denrées telles que les céréales, dont le prix est parfois tombé bien en-dessous de \$1 le boisseau au cours des deux dernières années-récolte. Le prix des bovins est également demeuré très bas pendant cette période. Le prix des machines et du matériel a également battu tous les records, de même que les frais de réparation de cet équipement. Tous ces facteurs ont placé de nombreux agriculteurs dans une situation impossible. Leurs difficultés sont surtout dues au fait qu'ils ont dû emprunter et rembourser leurs emprunts.

Très souvent, au cours des audiences du sous-comité, j'ai reçu des témoignages et des lettres d'agriculteurs me faisant part de leurs ennuis. En fait, leurs déclarations, se résument à peu près à ceci: «Une série de désastres auxquels nous ne pouvions rien a entraîné la ruine de mon entreprise.» Les agriculteurs insistent sur le fait qu'ils n'y pouvaient rien. Dans bien des cas, ils faisaient sans doute allusion aux risques habituels tels que la sécheresse, surtout dans l'Ouest, ou encore aux gelées, notamment pendant l'été, ainsi qu'aux infestations et aux maladies. C'est la même chose pour les éleveurs de bétail.

Ce sont là les risques habituels auxquels tout agriculteur doit s'attendre. Si un agriculteur veut sérieusement se consacrer toute sa vie à l'agriculture, il doit prévoir ces risques. L'agriculteur ne peut évidemment pas empêcher la sécheresse ou les gelées de détruire ses récoltes, mais tous les exploitants agricoles, surtout ceux qui réussissent le mieux, sont parfaitement conscients de ce risque et doivent se préparer à l'accepter. Cela fait partie des aléas du métier. Nous devons apprendre à cultiver la terre malgré ce danger, sans chercher à en rejeter la responsabilité sur quelqu'un d'autre.

Un des facteurs qui est venu compliquer le financement agricole, c'est la hausse subite du prix des terres agricoles. Entre 1971 et la fin de 1981, soit une période d'environ 11 ans, la valeur des terres agricoles de l'Ouest, les seules dont je puisse parler en toute connaissance de cause, a quintuplé ou sextuplé. Cela s'est produit dans les trois provinces des Prairies et nous en avons largement la preuve. Depuis la fin de 1981 jusqu'à la fin de 1982, la valeur de ces mêmes terres a énormément baissé. Il est difficile de dire de combien, car les ventes de terres agricoles ont également beaucoup diminué, et il y a maintenant beaucoup moins de fermes en vente et moins de capitaux disponibles pour les acheter. Il est assez difficile d'établir de combien la valeur des terres agricoles a baissé.

Si la valeur des terres agricoles se stabilise à un niveau qui à mon avis, sera plus faible, elle reflétera peut-être davantage le taux réel de productivité des terres. Dans ce cas, les agriculteurs pourront obtenir des emprunts à des taux plus réalistes et plus acceptables. Tant les emprunteurs que les prêteurs peuvent faire des erreurs et auraient dû tirer un leçon de l'histoire. Je veux parler surtout de ce qui s'est passé à l'époque de la sécheresse et pendant la dépression des années 30.

Même si nous avons connu une période de prospérité de près de douze ans entre 1971 et 1981, bien trop de gens ont été malavisés, à la vérité, tant les jeunes agriculteurs qui étaient trop pressés d'investir que les établissements de crédit qui se sont montrés trop zélés et agressifs, et je songe surtout aux banques, mais aussi à la Société du crédit agricole et à d'autres institutions de prêt.

Je vous remercie de votre indulgence, monsieur le Président.

● (1730)

M. Walter McLean (Waterloo): Monsieur le Président, les électeurs canadiens et les contribuables de Kitchener-Waterloo que je représente voudront certainement que je profite du débat du projet de loi C-151 et de la demande du gouvernement en vue d'obtenir un pouvoir d'emprunt supplémentaire pour répéter que le gouvernement a déjà demandé toute une série de pouvoirs d'emprunt à la Chambre au cours des derniers mois. Cette mesure prévoyant l'emprunt de 14.5 milliards de dollars fera passer le pouvoir d'emprunt global à 73.3 milliards de dollars, ce qui montre bien que le gouvernement n'a pas réussi à faire ce que chaque contribuable a dû faire, c'est-à-dire dépenser selon ses moyens.